

PROGRAMME DE FORMATION BALISAGE DE CHANTIER TEMPORAIRE

Arrêté du 24/11/1967, modifié par l'arrêté du 5/11/1992.

Objectifs : Connaître et appliquer les règles de signalisation temporaire de chantier sur le domaine routier. Savoir réaliser un balisage répondant à la réglementation en respectant les normes de sécurité, Assurer la sécurité des opérateurs et du public.

Public visé : Toute personne chargée du balisage sur chantier.

Prérequis : Maîtriser la compréhension de la langue française. prérequis validé par le participant ou l'employeur. Port des EPI.

DUREE : 07 heures soit 1 jour

Nombre de stagiaires : de 1 à 10 personnes

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

Tarif : INTER 250€ par stagiaire. Formation INTRA nous consulter.

Dates des sessions : Nous contacter 04.68.95.74.09 ou consulter notre site internet www.prpsafety.fr

Moyens Pédagogiques : Salle de formation de 2m² minimum par personne pour la formation théorique (sauf exigence réglementaire différente), supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens humains : Issu du BTP. Formateurs titulaires d'une expérience professionnelle de 2 ans minimum dans l'animation de formation.

Matériel et équipements : Matériels de balisage, panneaux de signalisation...

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues. Contrôle des connaissances et savoir-faire. pratique sur chantiers fictifs.

Le lieu de formation : 662 Av de Bruxelles 66000 Perpignan et/ou sur votre site si l'aménagement le permet.

Accessibilité aux personnes handicapées : Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

Responsable pédagogique et référent technique :

M. KAMEL BELKACEM.

contact@prpsafety.fr

VALIDATION : Attestation de formation / Attestation de réalisation

Actualisation : 5 ans.

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 96%

1/1

CONTENU : Accueil :

LES CONNAISSANCES

Théorie : 3h30

Appréhender les fondamentaux du code de la route relative à la signalisation de chantier
Identification et connaissance de la signalisation
Principes fondamentaux de la signalisation temporaire, Règles élémentaires en matière de signalisation
Modalités de mise en place de la signalisation de chantier
Arrêtés de circulation et de stationnement
Identifier les moyens de signalisation
Les différentes catégories de signalisation

Les principes de vêtements hauts visibilité
Modalités d'installation de la signalisation temporaire, L'organisation du chantier, Classification des signaux
Reconnaissance du chantier, Préparation du chantier par le chef de chantier
Situations en sites urbains, Situations en rase campagne.

Enseignements pratiques sur la signalisation de chantier : 3h30

Organisation et balisage de chantier
Mise en place de la signalisation
Les catégories de signalisation : signalisation d'approche, signalisation de position, signalisation de fin de prescription, signalisation de fin de jalonnement.

La protection des intervenants :

Réalisation de différentes situations de signalisation de chantiers, selon l'environnement et les moyens à disposition.

- Temps d'échange avec formateur/stagiaires
Évaluation : Théorique QCM.

Bilan de la formation, remise de questionnaires de satisfaction et clôture de la formation.

